



## **CAHIER DES CHARGES**

-

### **CONSULTATION PORTANT SUR LA CONCEPTION - LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR DES TRAVAUX D'AMEGANEMENT SUR LA BASE DE LOISIRS D'EN LAURE**

## 1. Contexte de la mission

La Ville de Labruguière projette de réaliser des travaux de réhabilitation - extension du bloc sanitaire de la base de loisirs située « En Laure » et d'aménagement d'un chemin d'accès incluant la reprise des réseaux E.U et E.V.

L'ensemble de ces travaux devra répondre aux normes accessibilité en application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

## 2. Objectifs, contenus de la mission et résultats attendus

L'objectif de la mission est double et vise à :

- Concevoir les travaux de réhabilitation – extension du bloc sanitaire, aménagement d'un chemin d'accès incluant la reprise des réseaux E.U et E.V,
- Constituer le dossier de Permis de Construire incluant une notice accessibilité et une notice sécurité.

**Cette étude sera décomposée en 3 phases :**

- **Phase 1 : Conception et chiffrage du projet (1 mois)**

- 1 – Le bloc sanitaire

- Un bloc sanitaire est actuellement implanté sur la base de loisirs d'En Laure. Il dispose d'une superficie d'environ 35 m<sup>2</sup> ; une partie de ce bloc est fermée (et en l'état actuel inaccessible au public) et l'autre partie est couverte par un appentis.

- Il est envisagé de réaliser deux types de travaux sur ce bloc sanitaire : des travaux de réhabilitation d'une part, et, des travaux d'extension d'autre part.

- 1-1 Les travaux de réhabilitation du bloc sanitaire

- Le futur bloc sanitaire devra fonctionner toute l'année et être en libre accès permanent. Il apparaît donc nécessaire de procéder à une mise hors gel de la partie sanitaire qui répond également aux normes sécurité et accessibilité.

- Sur la partie recouverte d'un appentis, il conviendra de prévoir l'aménagement d'une réserve (stockage de matériel) et d'un comptoir avec dallage et possibilité de fermeture (mise en place d'un coffret électrique).

- La réfection de la toiture est également envisagée ainsi que la remise en peinture du bâtiment actuel.

- 1-2 Les travaux d'extension du bloc sanitaire

- Des travaux d'extension sont envisagés. Il s'agira de construire un préau d'une surface d'environ 100 m<sup>2</sup> et un auvent permettant de mettre en place des panneaux d'affichage.

- Il est à noter que le préau devra être conçu pour servir de point de rencontre mais aussi pour se restaurer en cas de mauvais temps (évitant ainsi de monter des chapiteaux).

- Une réflexion paysagère devra accompagner la conception de cette extension afin que le nouveau bâtiment s'insère au mieux dans ce contexte naturel (base de loisirs).

## 2 – Aménagement du chemin d'accès et reprise des réseaux E.U et E.V

Un chemin d'accès depuis le parking actuel jusqu'au bloc sanitaire devra être conçu et aménagé sur une longueur d'environ 50 mètres. L'accès des véhicules à ce bâtiment ne sera pas autorisé, seulement les piétons et les cycles.

Une reprise des réseaux E.U et E.V est nécessaire aussi cette prestation devra être incluse dans la conception du projet et dans le chiffrage.

### Phase 1 – Résultats et documents livrables attendus :

*Une ou plusieurs propositions techniques décrivant le projet dans sa globalité (réhabilitation – extension du bloc sanitaire et réaménagement du chemin d'accès incluant la reprise des réseaux E.U et E.V) accompagné(es) de plans,*

*Description détaillée des travaux à réaliser,*

*Chiffrage détaillé en fonction du descriptif établi*

L'ensemble de ces éléments fera l'objet d'une ou deux présentations pour validation en comité technique.

### • **Phase 2 : Constitution du dossier de Permis de Construire (1 mois)**

A partir des éléments validés par le comité technique lors de la phase 1, le dossier de Permis de Construire incluant une notice accessibilité et une notice sécurité sera élaboré et déposé en Mairie de Labruguière en vue de son instruction.

Le dossier ainsi constitué sera déposé en 6 exemplaires originaux en Mairie.

### Phase 2 – Résultats et documents livrables attendus :

*6 dossiers complets de Permis de Construire incluant les PC 39 et PC 40.*

### • **Phase 3 : Obtention des différentes autorisations administratives**

Le prestataire devra mettre en œuvre toutes les mesures permettant l'obtention des différentes autorisations administratives (réalisation de pièces complémentaires à la demande des services instructeurs dans les délais impartis, participation à d'éventuelles réunions techniques,...).

La mission s'achèvera lorsque le permis de construire sera accordé.

## **4. Organisation de la mission**

La mission sera suivie par un comité technique composé de Monsieur AURIAC (Maire), Monsieur MUNOZ ( Maire Adjoint), Madame CARRIE (Maire Adjointe), Monsieur ALQUIER (Conseiller Municipal), Madame GRIL (DGS), Mme MAGNAVAL (Office de Tourisme), Monsieur MAS (Pôle Technique) et Monsieur BARTHES (Responsable du CTM). Le plan prévisionnel des réunions est au minimum le suivant :

- une réunion de lancement,
- deux réunions de travail en phase 1,
- une réunion de validation définitive.

Soit au minimum 4 réunions. Le prestataire prendra en charge la rédaction des comptes rendus de réunion.

### Calendrier :

Le calendrier de réalisation de la mission est fixé à 8 mois maximum (2 mois pour la réalisation des phases 1 et 2, et 6 mois maximum pour la phase 3).

Le Permis de Construire devra être déposé au plus tard le 31 décembre 2010.

### Durée et financement de la mission :

La mission est prévue pour une durée de 8 mois maximum.

La commande est passée à prix forfaitaire. Les prix sont réputés complets, non actualisables et non révisables.

Aucune avance ne pourra être demandée.

Le paiement sera effectué à hauteur de :

- 40 % à l'issue de la phase 1,
- 20 % à l'issue de la phase 2,
- le solde, soit 40 %, sera réglé à l'issue de la phase 3, après obtention des autorisations administratives, et d'une facture en double exemplaire.

### 5. Critères de sélection des offres

- Coût de la prestation (40 %)
- Disponibilité et capacité à respecter le calendrier et les délais impartis (20%)
- Force de proposition (20 %)
- Compétences du bureau d'études (10 %)
- Références antérieures sur ce type de prestation (10 %)

### 6 – Formalisation des propositions

Le prestataire fournira un document de candidature formulant sa proposition de prestation et indiquant :

- Les références et le CV du mandataire, chef de projet ;
- Les références et les CV des différents intervenants ;
- Une note méthodologique ;
- L'indication du calendrier par phase ;
- Le coût par réunion supplémentaire ;
- La mention du montant total de l'étude.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune de Labruguière.

Pour tout renseignement complémentaire concernant ce cahier des charges, prendre contact avec Caroline SVIRIDOFF.

Les propositions devront parvenir au plus tard **le vendredi 29 octobre 2010 avant 12 heures**.

Mairie de Labruguière  
A l'attention de Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
81290 LABRUGUIERE  
Tel : 05.63.73.50.66 / Fax : 05.63.73.30.31  
e-mail : [urbanisme@ville-labruguiere.com](mailto:urbanisme@ville-labruguiere.com)